

MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme

Extrait du registre des arrêtés

Arrêté N°013/2021

Objet : Prolongation de l'arrêté de police de circulation n°009/2021 : Arrêté de police de circulation pour travaux de renouvellement des réseaux HTA sur la D56 – avenue de la Gare

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le code de la route,

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,

Considérant que des travaux de renouvellement des réseaux HTA demandés par la société FOR-DRILL à MONTEUX qui auront lieu à partir du 05 Mars 2021 sur la D56 – avenue de la Gare, pendant 35 jours,

Considérant la demande en date du 11 Mars 2021 de prolongation du délai de l'arrêté jusqu'au 07 Mai 2021 par l'entreprise FOR-DRILL à MONTEUX,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours,

Vu l'intérêt général,

ARRETE :

Article 1 : Le rétrécissement de chaussée sur la D56 – avenue de la Gare à partir du 05 Mars 2021 pendant 35 jours est prolongé jusqu'au 07 Mai 2021.

Article 2 : Pendant cette période, le stationnement de tout véhicule sera interdit aux abords du chantier. La signalisation sera mise en place par l'entreprise en charge des travaux.

Article 3 : Madame l'adjudant-Chef de Gendarmerie de Mondoubleau est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.

Cet arrêté sera affiché à la mairie de Sargé sur Braye

Fait à Sargé sur Braye, le 11 Mars 2021

L'Adjoint au Maire,

René PAVÉE.

